



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Essonne



SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

**MODE D'EMPLOI
POUR LES RESPONSABLES DE STRUCTURES**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Proposer des missions d'intérêt général : Mode d'emploi pour les responsables de structures

Vous représentez une organisation publique ou associative qui œuvre dans les domaines de la citoyenneté, la culture, la défense et mémoire, l'éducation, l'environnement, la santé, la sécurité, la solidarité ou le sport, vous souhaitez participer à la construction d'une société de l'engagement bâtie autour de la cohésion nationale ? Le Service national universel vous permet d'accueillir des volontaires dans votre structure et ainsi partager ces valeurs.

Les volontaires comptent sur vous !

Inscrivez-vous sur [Lien vers admin.snu.gouv.fr](https://admin.snu.gouv.fr) et suivez le pas à pas ci-dessous.

Une mission d'intérêt général, c'est quoi ?

Le Service national universel comporte obligatoirement un séjour de cohésion de deux semaines et une mission d'intérêt général de deux semaines. Chaque jeune peut ensuite, jusqu'à ses 25 ans, poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum.

Faire une mission d'intérêt général, c'est :

1 – participer par exemple à des actions comme : L'appui à l'animation d'une opération ;

- L'organisation d'un projet ou d'un événement ;
- L'aide à l'accueil ;
- La participation à des chantiers de restauration du patrimoine, à des missions en faveur de l'environnement, auprès de personnes vulnérables, et

2 – dans des domaines variés : solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, protection civile et secourisme ;

3 – pour une durée de 12 jours en continu ou 84 heures réparties sur plusieurs mois (hors temps scolaire).



Pourquoi accueillir un volontaire dans votre structure pour une mission d'intérêt général ?

Accueillir un volontaire pour une mission d'intérêt général, c'est une occasion de rencontrer les jeunes et de les mobiliser. Par leur vitalité et leur ancrage territorial, les associations, les collectivités territoriales etc. sont des partenaires privilégiés pour la réalisation des missions d'intérêt général et plus largement pour la réussite de l'ensemble du dispositif.

Comment proposer une ou des missions ?

Inscrivez-vous sur [Lien vers admin.snu.gouv.fr](https://lien.vers.admin.snu.gouv.fr) et déposez votre mission.

1ère étape : créez et enregistrez votre mot de passe.

2ème étape : créez votre profil en tant que "Responsable" d'une structure proposant une mission d'intérêt général et laissez-vous ensuite guider pour compléter votre profil et enregistrer votre structure.

3ème étape : vous avez alors accès à votre tableau de bord

Pour déposer une mission, cliquez sur l'onglet "Missions" puis sur le bouton "+ Nouvelle mission"

Un formulaire à compléter s'affiche.

- Pensez à bien compléter le descriptif de la mission pour aider les volontaires à comprendre ce qu'il sera attendu d'eux.
- La saisie des dates est indispensable pour permettre l'affichage des missions.

En cas de mission perlée, choisissez des dates correspondant à la période de réalisation de la mission (si une mission perlée doit se faire pendant le premier trimestre de l'année scolaire, indiquez du 1er septembre au 20 décembre par exemple.)

Comment s'affiche une mission sur la plateforme ?

Une fois saisie, votre mission est mise "En attente de validation".

L'équipe organisatrice du SNU dans votre département vérifie que la mission répond aux critères du SNU.

Si elle vous demande de corriger des informations, la mission paraîtra dans votre tableau de bord en attente de correction.

Une fois validée par l'équipe SNU, elle est publiée et proposée aux volontaires depuis leur espace personnel.

Que dois-je faire quand un volontaire se positionne sur une des missions ?

Dans votre tableau de bord, l'onglet "Volontaires" vous permet de voir le nombre de volontaires intéressés (pré-positionnés) ou **effectivement positionnés (confirmés)** sur votre mission.

Les statuts :

- quand un jeune candidate sur une mission, son référent présélectionne sa candidature et c'est ensuite à la structure de **confirmer** la candidature après avoir vérifié avec le jeune si sa participation est bel et bien possible.
- quand un jeune est en statut **candidature présélectionnée** sur une mission, vous accédez à ses coordonnées. Il convient alors de prendre contact avec lui. L'échange vous permettra de préciser le contenu de la mission, de vérifier sa motivation et s'il ne rencontre pas de difficultés particulières pour se rendre sur les lieux de réalisation (transport/logement).
 - ***Si vous retenez le volontaire, il vous revient de confirmer sa candidature sur la plateforme.***
 - ***S'il s'avère que le volontaire ne peut faire la mission, il vous revient de refuser la candidature du jeune. Le référent départemental du jeune en est alors prévenu.***

Avant de démarrer toute mission, la convention d'engagement doit être impérativement complétée et signée par vous, les parents du volontaire et l'équipe organisatrice du SNU.

Dès que le volontaire démarre sa mission, c'est à vous de mettre à jour le statut du jeune sur votre mission.

Les ressources « mission d'intérêt général »

Annexes

- La phase 2 mission d'intérêt général
- Le référentiel sur le rôle du tuteur et les modalités d'accueil d'un volontaire (pdf)
- Fiche d'information à destination des structures : Accueillir un bénévole en mission d'intérêt général – pdf
- Le référentiel pour les tuteurs de volontaires lors de leur mission d'intérêt général – maj décembre 2022 – pdf
- Le référentiel MIG à destination des mairies et intercommunalités – maj décembre 22 – pdf
- Le référentiel MIG pour des missions Sport et ses fiches Action – mai 2023 – pdf



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

PHASE 2 POUR LE VOLONTAIRE



Phase 2

La mission d'intérêt général



**84 heures minimum ou 12 jours minimum
dans l'année (hors temps scolaire)**

Engagez-vous selon vos préférences

C'est vous qui choisissez la cause que vous voulez soutenir à travers votre mission d'intérêt général. Vous allez vous sentir pleinement utile à la société.

- ✓ **Environnement et développement durable**
- ✓ **Sport**
- ✓ **Sécurité**
- ✓ **Culture**
- ✓ **Education**
- ✓ **Défense et mémoire**
- ✓ **Citoyenneté**

Initiation à l'engagement

Pour réaliser la mission d'intérêt général, vous choisissez une structure et lui apportez votre aide pendant 12 jours minimum ou 84 heures dans l'année, de façon ponctuelle ou régulière.

- Associations
- Services publics : services de l'État, collectivités territoriales, établissements publics
- « Corps en uniformes » : Armées, services de police et de gendarmerie, sapeurs-pompiers
- Établissements de santé privés d'intérêt collectif ; les établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Entreprises solidaires d'utilité sociale agréées

4 façons de réaliser votre mission d'intérêt général



La mission régulière

Seul ou avec d'autres volontaires, vous apportez un soutien régulier à une structure locale chargée de service au public : club sportif, centre de loisirs, caserne de pompiers, EHPAD ... Vous participez aux activités courantes et pouvez en faire la promotion sur les réseaux sociaux.



Le projet collectif

Avec d'autres volontaires, vous montez votre propre projet d'intérêt général, par exemple une mission pour l'environnement. Vous serez accompagnés par une structure spécialisée, qui vous aidera à construire et mener à bien votre projet collectif.



La mission ponctuelle

Vous pouvez apporter votre aide à un projet d'intérêt général ponctuel, comme l'organisation d'un événement culturel ou sportif, un chantier de restauration du patrimoine, une mission de protection de l'environnement ...



La préparation et formation en vue d'un engagement volontaire en phase 3

Si vous prévoyez de réaliser la phase 3 du SNU avec une mission dans la sécurité civile ou auprès de publics vulnérables, les 84H de votre phase 2 peuvent être dédiées à une formation spécifique.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE SNU

Le Service national universel qu'est-ce que c'est ?

UN PARCOURS CITOYEN EN 3 ÉTAPES

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes Français de 15 à 17 ans qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite.

4 OBJECTIFS POUR ÊTRE ACTEURS DE SA CITOYENNETÉ

- **Faire vivre** les valeurs républicaines
- **Renforcer** la cohésion nationale
- **Développer** une culture de l'engagement
- **Accompagner** l'insertion sociale et professionnelle

3 ÉTAPES COMPLÉMENTAIRES

1

Séjour de cohésion

- ✓ 2 semaines
- ✓ dans un autre département

2

Mission d'intérêt général

- ✓ 84 heures réparties au cours de l'année
- ✓ près de chez soi
- ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion

3

Engagement volontaire

- ✓ partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
- ✓ entre 16 et 25 ans



Accueillir un volontaire en mission d'intérêt général dans votre structure

Dans le cadre de la mission d'intérêt général, le volontaire SNU participe aux actions de la structure d'accueil. C'est l'occasion de participer à un service rendu à la société dans différents secteurs d'activité et de mesurer les valeurs de l'engagement et du bénévolat. Il pourra ensuite, s'il le souhaite, prolonger son engagement dans la structure à travers d'autres dispositifs comme le Service civique ou la Réserve civique.



POURQUOI ?

Par leur vitalité et leur ancrage territorial, les organisations publiques ou associatives sont des **partenaires privilégiés** pour la réalisation des missions d'intérêt général et plus largement pour la réussite de l'ensemble du dispositif.

Le SNU constitue, pour les associations, une occasion de rencontrer les jeunes et de mobiliser ainsi les bénévoles de demain.



QUELS TYPES DE MISSIONS ?

- L'appui à l'animation d'une opération ;
- l'organisation d'un projet ;
- l'aide à l'accueil ;
- l'organisation d'événements culturels ou sportifs ;
- la participation à des chantiers de restauration du patrimoine, à des missions en faveur de l'environnement, auprès de personnes vulnérables, etc.



QUELS DOMAINES ?

Solidarités, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.



COMBIEN DE TEMPS ?

Pour une durée minimum de **84 heures** à réaliser dans l'année qui suit le séjour de cohésion.

Retrouvez toutes les informations utiles et proposez une mission d'intérêt général (MIG) sur :

www.snu.gouv.fr/structures



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

RÉFÉRENTIEL DU TUTEUR

Accueillir un volontaire pour une mission d'intérêt général (MIG), phase 2 du Service national universel, c'est l'occasion pour le tuteur de partager son expérience et le projet porté par la structure d'accueil ; c'est être pleinement partie prenante d'un dispositif utile aux jeunes et à la République.



CARACTERISTIQUES DES MIG

- **Objectifs** : Le volontaire SNU participe aux actions de la structure.
- **Durée** : 84 heures ou 12 jours minimum.
- **Quand ?** Hors temps scolaire durant l'année qui suit le séjour de cohésion.
- **Où ?** Le volontaire peut réaliser sa MIG dans un rayon de 100 km autour de son domicile.
- **Quelles modalités de réalisation ?** Dans le cadre de sa MIG, un jeune peut :
 - Participer, de façon perléée, aux activités d'une structure locale chargée de service au public ;
 - Apporter son concours à un projet d'intérêt général existant et ponctuel comme l'organisation d'événements culturels ou sportifs, des chantiers de restauration du patrimoine, des missions en faveur de l'environnement, auprès de personnes démunies, etc.
 - Poursuivre un projet autonome d'intérêt général par une structure d'intermédiation spécialisée ;
 - Suivre une préparation militaire ou une formation en vue d'un engagement volontaire dans un dispositif existant comme le service civique ou la réserve civique.
- **Quels domaines ?** Solidarité, Santé, Éducation, Culture, Sport, Environnement et Développement durable, Citoyenneté, Sécurité, Défense et mémoire.

PREPARATION D'UNE MIG

Les démarches de publication de la MIG sont à réaliser sur la plateforme SNU

→ <https://admin.snu.gouv.fr/>

Toutes les explications sont sur la base de connaissances dédiée :

<https://support.snu.gouv.fr/base-de-connaissance>

- [🏠 Livret d'accueil structure](#)
- [Phase 2 : La mission d'intérêt général](#)

Le référent phase 2 du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) est à votre disposition pour vous accompagner le cas échéant dans ces démarches.

ROLE DU TUTEUR DE MIG

Le tuteur de la MIG est un acteur clé pour la réussite de la mission. L'action de tutorat consiste à veiller à ce que la MIG se déroule pour les volontaires conformément aux objectifs du Service national universel, à savoir transmettre un socle républicain, renforcer la cohésion nationale, développer la culture de l'engagement, la responsabilité et l'autonomie des jeunes.

- Le tuteur peut être **un bénévole, un salarié, un agent public, un personnel en uniforme de la structure d'accueil.**
- Un tuteur peut suivre plusieurs volontaires : il n'est pas défini de nombre maximum de volontaires par mission (librement décidé par la structure d'accueil).

OBJECTIFS DU TUTEUR

- Permettre au volontaire de découvrir le projet de la structure ;
- Accompagner le volontaire et veiller à sa bonne intégration ;
- Confier au volontaire une mission propre ;
 - Plusieurs moments peuvent composer la mission : temps de formation, temps de préparation individuelle (ou collective), montage du projet, temps d'intervention concrète, temps de restitution, temps de clôture ;
 - Au sein de votre structure, vous pouvez proposer à un volontaire de développer une MIG « à la carte » composée de différentes activités sur plusieurs thématiques ;
 - Le rôle du volontaire ne doit pas consister à combler des manques de personnels ni à simplement observer. **Le volontaire doit pouvoir être actif.**
- Adapter les missions du volontaire à ses compétences et à sa motivation ;
- Permettre au volontaire le cas échéant de s'engager plus loin, dans la structure ou non.

ACTIONS DU TUTEUR

Préparer l'arrivée du volontaire :

- Vous rencontrez les représentants légaux du volontaire s'ils vous sollicitent ;
- Vous identifiez les personnes qui seront associées à la mission du volontaire en précisant les différents rôles et en leur expliquant la particularité du statut du volontaire SNU ;
- Vous vérifiez les aspects matériels de l'accueil :
 - Matériel informatique, outils, etc. ;

- Vous pouvez choisir d'imposer une tenue ou non :
 - Si le volontaire doit porter un uniforme spécifique relevant de votre structure, il vous revient de la lui fournir ;
 - Vous pouvez lui demander de revêtir son uniforme SNU ;
 - Vous pouvez l'accepter sans consigne vestimentaire particulière.
- Si les missions réalisées par le volontaire requièrent le port d'équipements de protection individuelle, il vous revient de les lui fournir.

Accueillir le volontaire :

- Vous lui présentez clairement le contour de sa mission et lui donner les moyens théoriques et matériels de la réaliser ;
 - Vous expliquez les éventuelles consignes de sécurité ;
 - Vous organisez la visite de la structure d'accueil ;
 - Vous lui présentez le fonctionnement de toute la structure ;
 - Vous lui donnez des explications claires sur ce qu'on attend de lui ;
 - Vous vous assurez qu'il est inclus dans l'équipe de la structure et n'est pas isolé.

Accompagner le volontaire pendant la mission ;

- Vous êtes le point de contact du volontaire, son référent pour toute question ;
 - Cela demande d'être disponible, ouvert, à l'écoute : le volontaire doit pouvoir compter sur vous tout au long de sa mission.
- Vous l'accompagnez dans ses relations avec ses différents interlocuteurs durant sa mission ;
- Vous organisez des points de situation avec le volontaire ;
 - Prévoyez du temps : les rencontres avec le volontaire même si elles sont informelles doivent être régulières pour en garantir l'efficacité.
- En cas de mobilisation collective de volontaires, vous êtes chargé d'accompagner la vie d'équipe et de veiller à la cohésion du groupe ;
- Vous êtes attentif aux besoins du volontaire et au déroulement de la mission qui nécessiteraient de revoir le contenu de cette dernière, en accord avec le responsable de la structure et le référent phase 2 ;
- Vous intervenez dans les cas problématiques, afin de réguler d'éventuels conflits, en tant que médiateur privilégié.

Fin de la mission :

- Il peut arriver que la mission soit interrompue soit du fait du volontaire, soit du fait de la structure qui y a mis fin pour cas de force majeure ou en raison d'un comportement inapproprié du volontaire : **vous en informez le référent phase 2.**
- Une journée de fin de mission d'intérêt général est organisée au-delà des heures de la MIG.
 - Le but est de faire un **bilan et d'examiner les perspectives de poursuite du volontaire en phase 3 du SNU en rejoignant un dispositif d'engagement existant.**

LES CONDITIONS D'ACCUEIL

- Obligations de la structure :
 - **L'organisme d'accueil couvre les dommages subis par le volontaire ou causés par lui à des tiers dans l'accomplissement de sa mission ;**
 - **La structure d'accueil est chargée de la surveillance et de la sécurité du volontaire accueilli.**
 - **Respect du rythme applicable aux mineurs :**
 - Le volontaire ne peut être présent dans la structure avant 6h du matin et après 22h le soir ;
 - Au-delà de 4h30 d'activité, le volontaire doit bénéficier d'une pause d'au-moins 30 minutes ;

- La durée quotidienne de la mission confiée au volontaire est égale à 7h au maximum ;
 - La durée hebdomadaire ne peut dépasser 35 heures ;
 - Le volontaire ne peut être en mission plus de 5 jours consécutifs. Le repos hebdomadaire des volontaires mineurs doit être de 2 jours consécutifs ;
 - Si le volontaire est scolarisé, la mission ne peut être effectuée sur le temps scolaire.
- Le volontaire n'est pas soumis au code du travail, ni aux règles de la fonction publique ; il n'est pas dans un lien de subordination.

→ Obligations du volontaire

- Les clauses du règlement intérieur de la structure sont applicables au volontaire ;
- Le volontaire s'engage à respecter les personnes, le matériel et les locaux ;
- Le volontaire doit agir en conformité avec les exigences de son engagement dans le cadre du SNU : ponctualité, politesse, implication ;
- Le volontaire est tenu à la discrétion pour les faits et informations dont il a connaissance dans l'exercice de ses missions ;
- Il est également tenu aux obligations de convenance et de réserve inhérentes à ses fonctions.
- Le volontaire doit avoir une couverture sociale.

→ Aspects financiers :

- **Le volontaire n'est pas indemnisé. Il exécute la mission d'intérêt général à titre bénévole ;**
- Gestion des transports :
 - Les frais de transport pour rejoindre la structure sont à la charge du volontaire, sauf décision contraire de la structure ;
 - Les déplacements dans le cadre de la mission sont organisés par la structure, qui fournit le cas échéant le moyen de locomotion (par exemple, un vélo).
- Le volontaire doit assurer son propre hébergement (sauf décision contraire de la structure) ;
- Vous pouvez prendre en charge les repas ou demander aux volontaires de les prévoir à ses frais.

→ **Le volontaire, via ses représentants légaux, et votre structure s'engagent à respecter ces éléments en signant un contrat d'engagement, également signé par le service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports.**

→ **En cours de mission**, un avenant est nécessaire si les modalités prévues par le contrat d'engagement doivent être ajustées.

Retrouvez des témoignages de volontaires en mission d'intérêt général sur :

<https://www.snu.gouv.fr/temoignages/>



Le 01.03.2020
[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 1 – IRVIN ET LES RESTOS DU CŒUR
Irvin, 16 ans, faisait partie des 2 000 premiers volontaires du Service national universel (SNU). Après une première phase de cohésion à Vesoul, il a poursuivi son aventure SNU à...



Le 04.05.2020
[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 2 – AUGUSTIN ET LES POMPIERS DU PATRIMOINE
Atteint d'autisme, Augustin fait partie des 2 000 premiers volontaires du Service national universel (SNU). Découvrez sa mission d'intérêt général auprès des pompiers de Maubeuge.



Le 10.09.2020
[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 3 - CÉLIA ET LE 68^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE D'AFRIQUE
Célia, 16 ans, a choisi de réaliser la sienne au 68^e régiment d'artillerie d'Afrique, à la Valbonne. Retour sur son expérience en vidéo.



Le 16.09.2020
[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 4 : ALBAN ET LA PROTECTION CIVILE
La Mayenne a été un département sévèrement touché par l'épidémie de la Covid-19. Alban, 16 ans, a voulu aider la population de son territoire à faire face à cette crise.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

RÉFÉRENTIEL POUR LES MAIRIES
ET INTERCOMMUNALITÉS

Janvier 2022

PRÉSENTATION DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DANS LE CADRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le Service national universel (SNU) est un projet structurant qui vise à impliquer davantage les jeunes de 15 à 17 ans dans la vie de la Nation, à promouvoir la culture de l'engagement et à favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes.

Le parcours du volontaire en SNU se déroule en trois étapes :

1. un séjour de cohésion de deux semaines ;
2. une mission d'intérêt général de 84 heures minimum, près de chez lui, dans l'année qui suit sa participation au séjour de cohésion ;
3. un engagement facultatif, à plus long terme, tel que : le Service civique, la Réserve civique, les réserves des armées, de la gendarmerie nationale et de la police nationale, les jeunes sapeurs-pompiers, le corps européen de solidarité, le volontariat à l'international, l'engagement associatif, etc.

La mission d'intérêt général (MIG) se déroule, de façon continue ou perlée, au sein d'une structure portant un objectif d'intérêt général. Elle peut concerner les domaines suivants :

- défense et mémoire ;
- sécurité ;
- citoyenneté ;
- solidarité ;
- santé ;
- éducation ;
- culture ;
- sport ;
- environnement et développement durable.

Dans le cadre de la MIG, le volontaire SNU participe, sous la responsabilité d'un tuteur, aux activités de la structure d'accueil ; **il joue un rôle actif, sans pallier un manque de personnel, ni tenir un simple rôle d'observation.**

Une MIG peut être **individuelle** ou **collective** et accueillir ainsi plusieurs jeunes de la commune en même temps.

- La structure d'accueil a toute liberté pour accepter ou non les candidatures des volontaires.
- **Un contrat d'engagement (selon un modèle type) est signé entre la structure, l'État, les représentants légaux du volontaire et formalise les engagements réciproques au cours de la mission.**

Accueillir un volontaire pour une MIG, c'est une occasion pour les collectivités territoriales de partager le cœur de leur action au service de l'intérêt général et d'être pleinement parties prenantes d'un dispositif utile aux jeunes, utile à la République.

LES MIG RÉALISABLES DANS LES MAIRIES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Les missions assumées au quotidien par les mairies et intercommunalités, par leur diversité et leur proximité avec la population, se prêtent particulièrement à l'accueil d'un volontaire SNU.

Voici une liste non exhaustive de MIG pouvant être confiées à des volontaires SNU, par type d'activités.

ACCUEIL DU PUBLIC

- Appui à l'accueil et à l'orientation du public.
- Information du public.

ACTIVITÉS CITOYENNES

- Appui au fonctionnement des institutions locales : préparation de débat, de séance publique, etc.
- Participation à l'animation du conseil municipal des enfants/jeunes.
- Contribution à l'élaboration et à la diffusion du bulletin municipal.
- Appui à la préparation des élections.
- Aide à l'actualisation du plan du cimetière et au recensement des concessions.

SANTÉ

- Aide en centre de vaccination : accueil, renseignements et orientation du public...
- Opération don du sang : soutien logistique, accueil et orientation du public.

ANIMATION ENFANTS/JEUNES

- Appui aux animations proposées, à la communication sur les structures de loisirs, à quelques tâches de gestion quotidienne.
- Appui à l'aide aux devoirs.
- Appui aux actions de cohésion proposées aux jeunes : web radio, promotion des associations locales, communication sur les dispositifs dédiés, etc.
- Appui aux actions d'information jeunesse (par exemple : participation à l'organisation du forum emploi ou forum jobs d'été).

PERSONNES VULNÉRABLES

- Appels à partir du registre des personnes isolées, pour vérifier les coordonnées des personnes inscrites (en amont de l'été, en préparation du plan canicule par exemple).
- Présence auprès des personnes isolées.
- Participation aux ateliers proposés : lecture, jeux de société, créations.
- Préparation et portage des repas.

ÉVÉNEMENTIEL

- Appui aux cérémonies commémoratives : installation, préparation, promotion, mise en valeur (affichage, réseaux sociaux, etc.), micro-reportage sur la cérémonie.
- Participation aux animations de la commune (marchés de Noël, festivals, etc.) : accueil du public, aide à la gestion des files d'attente, accompagnement des personnes à mobilité réduite.
- Participation aux forums associatifs.

ACTIONS CULTURELLES

- Accompagnement du public lors d'une exposition, notamment auprès d'un public senior et familial.
- Participation aux activités de la médiathèque : accueil et orientation du public, aide à la valorisation du fonds et des animations, appui aux animations, aux publications internet, etc.
- Appui à la mise en valeur des atouts touristiques d'une commune : aide à l'élaboration de supports de communication, à la diffusion des affiches, à l'entretien des cheminements de visite, etc.

SPORT

- Appui aux manifestations sportives locales : promotion, accueil et orientation du public, etc.
- Appui au fonctionnement des infrastructures et clubs municipaux (aide aux campagnes d'inscription, participation au forum, etc.).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Nettoyage des sentiers, des plages.
- Appui à l'entretien et à la valorisation du patrimoine, des espaces naturels.
- Appui à l'inventaire des espèces florales et végétales.

À noter **qu'une même MIG peut être une combinaison de quelques heures sur plusieurs thématiques** : le jeune s'engage auprès de la ou les mairie(s), avec la(les)quelle(s) il peut développer une MIG « à la carte » composée de **différentes activités**, telles que préparation et information sur la mission, accueil de public, accompagnement de projet, intervention auprès de personnes âgées, etc.

Les mairies peuvent être accompagnées par leur EPCI :

- soit avec une coordination intercommunale : l'EPCI accompagne un volontaire réalisant des missions au sein de plusieurs mairies (et ayant signé un contrat d'engagement avec chacune d'entre elles) ;
- soit avec un portage intercommunal : l'EPCI peut être signataire du contrat directement avec le jeune volontaire, qui déploiera sa MIG au sein de plusieurs mairies.

La réussite d'une MIG tient autant à la mission proposée (**concrète, accessible, opérationnelle, en équipe avec les agents publics**) qu'à l'organisation mise en place pour accueillir et accompagner le volontaire (**bienveillance, missions clairement identifiées, faire découvrir, liens avec les élus, etc.**).

La collectivité peut également convier l'ensemble des volontaires du territoire aux cérémonies locales et accompagner la mise en réseau si elle n'accueille pas directement les jeunes en missions.

DIFFUSION DES MIG ET RECRUTEMENT DES VOLONTAIRES SNU

Au-delà de la liste susmentionnée, les mairies et intercommunalités peuvent proposer toute mission d'intérêt général qui leur paraît pertinente.



Toutes les précisions pour proposer une MIG sont disponibles sur le site internet du Service national universel, page « [Proposez des missions d'intérêt général](#) »

snu.gouv.fr

De nombreuses explications et tutoriels sont également à votre disposition sur la page « [Foire aux questions](#) ».

- Les offres sont étudiées et validées par le référent MIG des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).
Les volontaires postulent sur les missions proposées par la structure via leur compte volontaire : <https://moncompte.snu.gouv.fr/auth>
- Pour faire connaître les offres :
 - Les volontaires du SNU peuvent être invités à échanger avec les élus de la collectivité. Ce temps d'échange accompagne la découverte des parcours d'engagement.
 - Ils peuvent également être invités à participer à des événements type « forums associatifs » pour découvrir les structures du territoire et identifier « une MIG dans sa ville ».



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

RÉFÉRENTIEL POUR LES MISSIONS
DANS LE DOMAINE DU SPORT

2023

PRÉSENTATION DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans qui souhaitent vivre une belle expérience collective, se rendre utile aux autres, créer des liens forts et se découvrir un talent pour l'engagement !

Le parcours du volontaire en SNU se déroule en trois phases :

1. Un séjour de cohésion de deux semaines ;
2. Une mission d'intérêt général de 84 heures ou 12 jours minimum, près de chez lui, dans l'année qui suit sa participation au séjour de cohésion ;
3. Un engagement facultatif, à plus long terme, tel que : *le Service civique, la Réserve civique, les réserves des armées, de la gendarmerie nationale et de la police nationale, les jeunes sapeurs-pompiers, le corps européen de solidarité, le volontariat à l'international, l'engagement associatif, etc.*

La mission d'intérêt général (MIG) se déroule, **de façon continue ou perlée**, au sein d'une structure portant un objectif d'intérêt général. Le sport fait partie des 9 domaines d'action dans lesquels les jeunes volontaires peuvent engager une mission.

Dans le cadre de la MIG, le volontaire SNU participe, **sous la responsabilité d'un tuteur**, aux activités de la structure d'accueil ; **il joue un rôle actif, sans pallier un manque de personnel, ni tenir un simple rôle d'observation.**

- La structure d'accueil a toute liberté pour accepter ou non les candidatures des volontaires.
 - Les structures sont accompagnées par le référent phase 2 du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (**SDJES**) durant toutes les démarches.
- **Un contrat d'engagement (selon un modèle type) est signé entre la structure, l'État (SDJES) et les représentants légaux du volontaire.** Il formalise les engagements réciproques au cours de la mission.



POURQUOI ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE EN MIG DANS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ?

C'est une occasion pour les structures de partager le cœur de leur action au service de l'intérêt général et d'être pleinement parties prenantes d'un dispositif permettant aux jeunes d'être utile aux autres et de mettre leur énergie au service d'une société solidaire.

DÉVELOPPER LES PROJETS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

- Les jeunes volontaires en mission d'intérêt général apportent un **renfort concret** aux professionnels et bénévoles pour mener à bien **l'ensemble des missions de l'association au quotidien**.
- Les volontaires SNU sont des personnes engagées et dynamiques et qui pourront jouer un rôle utile et **contribuer à un ou plusieurs projets de l'association**. L'investissement qu'ils apportent pourra permettre d'aider la structure à **donner plus d'ampleur** aux activités.

BÉNÉFICIER D'IDÉES INNOVANTES ET LANCER DE NOUVELLES ACTIONS

- La présence de volontaires SNU permet **une meilleure prise en compte des enjeux actuels**.
- Ils peuvent apporter leur enthousiasme et un **regard nouveau** sur les actions menées.
- Ils peuvent parfois permettre de questionner de façon pertinente certaines pratiques et de lancer de **nouveaux projets** afin de répondre aux défis de notre société.

REDYNAMISER SON RÉSEAU DE BÉNÉVOLES

- Les bénévoles au sein d'une association sportive occupent une place clé dans la mise en œuvre du projet associatif et le développement de l'association. Accueillir un volontaire SNU lors d'une mission d'intérêt général peut également permettre de **faire découvrir** l'association, de rencontrer les jeunes du territoire et de leur **transmettre le goût de l'engagement associatif**.
- Les volontaires pourront éventuellement devenir les bénévoles de demain, et s'engager sur du plus long terme.

LES MISSIONS POUVANT ÊTRE CONFIÉES À UN VOLONTAIRE SNU

Voici une liste de propositions de MIG pouvant être confiées à des volontaires SNU, par type d'activités.

ACCUEIL DU PUBLIC

- Aider à l'accueil et à l'orientation du public.
- Informer le public.
- Sensibiliser les visiteurs au respect des règles applicables dans la structure.

ÉVÈNEMENTIEL

- Participer à l'**organisation** d'évènements au sein de l'association sportive : journées portes ouvertes, tournois sportifs, journées olympiques et paralympiques, compétitions sportives, cross, courses, forums des associations, gala, etc.
 - Préparation en amont, promotion de l'évènement, balisage, logistique, ravitaillement, accompagnement des personnes, etc.
- Participer aux **animations** sportives au sein du club : promotion du club, accueil et orientation du public, aide à la gestion des files d'attente, accompagnement des personnes à mobilité réduite, logistique, etc.
- Être ambassadeur 2024 et organiser des manifestations sportives auprès de différents publics en lien avec les jeux olympiques et paralympiques.
 - Cf. fiche thématique « **ACCOMPAGNEMENT À L'ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT SPORTIF** »

PROMOTION DES ACTIVITÉS

- Contribuer à la promotion de la pratique sportive auprès de nouveaux publics : prise de contact avec de nouvelles structures identifiées, organisation de rencontres sportives sur une diversité de territoires, etc.
- Participer à la sensibilisation des publics éloignés de la pratique, à l'importance d'une pratique régulière d'activité physique pour leur santé et bien-être.
 - Aller à la rencontre des différents publics du territoire (jeunes, familles, seniors, personnes en situation de handicap, etc.) pour connaître leurs besoins et leurs attentes, faciliter leur intégration dans l'association sportive et leur participation à des événements sportifs.
- Faire connaître les activités d'un club.
- Faire le relais entre l'association sportive et l'établissement scolaire du volontaire.
 - Cf. fiche thématique « **ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES À PROMOUVOIR LA PRATIQUE EN CLUB** »

COMMUNICATION EN FAVEUR DE LA STRUCTURE

- Aider à la gestion des outils de communication (réseaux sociaux, site internet) : réaliser des publications sur les journées sportives, développer le réseau, proposer des animations en ligne, etc.
- Contribuer à la création de supports de communication pour des projets et événements spécifiques (affichages, brochures, etc.).
- Participer à la réalisation de bulletins d'information : newsletter, blog, calendrier des activités, etc.
- Promouvoir différentes activités proposées par l'association sportive auprès des publics en allant à la rencontre des familles, des jeunes et assurer la diffusion d'informations utiles aux usagers.
- Concevoir un questionnaire pour récolter les besoins et attentes des adhérents de l'association sportive.
- Contribuer à la communication du club sur les réseaux sociaux.

➤ **Cf. fiche thématique « ACCOMPAGNEMENT À LA NUMERISATION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES »**

APPUI A L'ANIMATION

- Aider à l'encadrement, en soutien des éducateurs ou animateurs, dans le respect de la réglementation de l'activité.
- Accompagner l'éducateur dans l'ensemble de ses tâches.
- Apporter un appui pédagogique et technique, sous réserve de connaissances et compétences personnelles.

ACTIONS SOLIDAIRES

- Collecter des objets sportifs et des dons.
- Contribuer au développement social par le biais d'activités ludiques.
- Participer aux activités visant l'insertion des enfants par le sport.
- Accompagner les sportifs en situation de handicap (hors mission d'accompagnement spécialisé).

➤ **Cf. fiche thématique « ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION DE SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE »**

ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Accompagner la prise en compte des enjeux de développement durable dans toutes les activités quotidiennes de la structure.

➤ **Cf. fiche thématique « ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES À LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE »**

Cette liste n'est **pas exhaustive** et les associations sportives peuvent **proposer d'autres missions** d'intérêt général qui leur paraîtraient pertinentes.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Une même MIG peut être une combinaison de quelques heures sur plusieurs thématiques : le volontaire s'engage auprès de la structure, avec laquelle il peut développer une MIG « à la carte » composée de **différentes activités**, telles que la préparation d'un événement ponctuel, l'information sur les activités quotidiennes, l'accueil du public, l'accompagnement sur un projet de grand ampleur, l'assistance auprès des sportifs, etc.

La réussite d'une MIG tient autant à la mission proposée (**concrète, accessible, opérationnelle, en équipe avec les bénévoles**) qu'à l'organisation mise en place pour accueillir et accompagner le volontaire (**bienveillance, missions clairement identifiées, volonté de faire découvrir, etc.**).

MISSION COLLECTIVE OU INDIVIDUELLE

- Selon sa préférence, une même structure peut accueillir un ou plusieurs volontaires en même temps pour leur permettre de réaliser leur mission.
- Les structures sont invitées autant que possible à développer des offres de missions collectives : cela permet aux volontaires de s'encourager et se soutenir mutuellement dans leurs expériences.
- Un seul tuteur pourra accompagner plusieurs jeunes ; le nombre de jeunes encadrés dépendra des possibilités du tuteur concerné.

Un référentiel du tuteur de MIG est à la disposition des structures pour leur permettre de cerner les attendus :

- <https://www.snu.gov.fr/wp-content/uploads/2022/12/referentiel-tuteur-MIG-SNU-decembre2022-002.pdf>

POINTS D'ATTENTION

CE QUE NE DOIVENT PAS FAIRE LES VOLONTAIRES

- Les volontaires sont mineurs : la nature ou l'exercice des missions ne peuvent porter sur les activités relevant des articles D. 4153-15 à D. 4153-40 du code du travail, c'est-à-dire les catégories de travaux définies en application de l'article L. 4153-8 du même code, interdites aux jeunes de moins de 18 ans, en ce qu'elles les exposeraient à des risques pour leur santé, leur sécurité, leur moralité ou excéderaient leurs forces.
- Les missions d'intérêt général s'inscrivent dans un cadre distinct du fonctionnement permanent de la structure d'accueil. En ce sens, les volontaires ne peuvent se substituer aux membres permanents (salariés, bénévoles, agents publics, etc.) de la structure et **ne peuvent en aucun cas réaliser des missions relevant d'une profession réglementée (encadrement et animation des activités, gestion des locaux, arbitrage, gestion administrative et comptable, etc.)**.
 - En effet, les volontaires SNU ne sont pas formés spécifiquement à l'encadrement et donc ne peuvent pas être placés en situation de responsabilité directe d'un groupe de jeunes ; ils peuvent en revanche assister les encadrants formés.
 - Les volontaires ne peuvent pas assumer de responsabilité directe de tout ordre : par exemple, ils ne peuvent pas être en charge directe d'une caisse ou cagnotte.
- Les volontaires sont présents pour réaliser leur phase 2 du SNU, **l'adhésion à l'association ne doit pas être exigée** pour accéder à la mission.



Toutes les précisions pour proposer une MIG sont disponibles sur le **site internet du Service national universel**, page :

« [Le SNU pour les structures](#) »

snu.gouv.fr

De nombreuses explications et tutoriels sont également fournis sur la page :

« [Base de connaissance](#) ».

- Les offres sont étudiées et validées par le référent phase 2 des SDJES.
- Les volontaires postulent sur les missions proposées par la structure via leur compte volontaire : <https://moncompte.snu.gouv.fr/auth>





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION DE SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

L'isolement touche près d'un quart des personnes âgées de plus de 75 ans, soit environ 5 millions de personnes en France. Il peut parfois dégrader les liens sociaux et leur santé psychique. De leur côté, les associations sportives comptent parmi leurs licenciés de nombreux jeunes. Cette mission doit permettre de renforcer la dimension sociale des associations sportives en développant les collaborations avec les établissements accueillant des personnes âgées.

L'engagement du volontaire auprès du club pourra éventuellement se poursuivre au-delà de cette période de mission d'intérêt général, afin d'accompagner l'association à la mise en œuvre de projets sociaux.

DOMAINE(S) CONCERNÉ(S) :

- Sport / social

MOTS CLÉS :

- Sport, solidarité, gestion de projet, lutte contre l'exclusion, sport santé, sport adapté

FORMAT DE MISSION :

- Mission continue ou perlée

SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE DÉVELOPPÉS :

- Accompagnement à l'organisation d'un projet à vocation sociale
- Connaissance du fonctionnement d'une association sportive
- Communication et promotion de l'offre sportive adaptée de l'association

EXEMPLES DE TÂCHES RÉALISABLES :

- **Action 1** : Mobiliser un groupe de jeunes du club afin d'organiser une action au sein d'un EHPAD
- **Action 2** : Identifier un EHPAD intéressé par la démarche et organiser en lien avec les directeurs d'établissement et les dirigeants du club la venue du groupe de jeunes.
- **Action 3** : Préparer l'animation (démonstration sportive, jeux, quiz autour du sport, échanges, etc.)
- **Action 4** : Participer à la création d'outils de promotion du sport-santé et s'assurer de leur diffusion.
- **Action 5** : Informer et sensibiliser sur l'offre de sport-santé et de pratiques adaptées proposées par l'association sportive
- **Action 6** : Intervenir au sein des établissements pour faire connaître les activités et participer à des animations sportives proposées par le club.

Le volontaire est encadré par un tuteur de l'association tout au long de sa mission. Au regard du public ciblé, toutes les recommandations gouvernementales, notamment sanitaires, applicables au moment de la mission devront être suivies avec rigueur.

Cette mission doit permettre de rompre l'isolement des personnes âgées.



ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES À LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contexte actuel, marqué par de profondes évolutions sociétales et environnementales, renforce l'importance d'inclure le développement durable dans toutes les activités humaines. Permettre la réalisation d'une MIG sur ce thème est l'occasion d'une meilleure prise en compte de ces enjeux dans l'organisation des associations sportives et dans le déploiement de la pratique de leur discipline, conformément à la charte des 15 engagements écoresponsables du ministère en charge des Sports.

Il s'agit également d'offrir au volontaire l'opportunité de s'impliquer dans le fonctionnement quotidien d'un club sportif et dans sa stratégie de développement. Son engagement auprès du club pourra éventuellement se poursuivre au-delà de cette période de mission d'intérêt général. Cette mission doit permettre au volontaire en MIG et à l'association sportive de réfléchir conjointement à des actions visant à mieux prendre en compte les enjeux de développement durable et à réduire concrètement l'empreinte environnementale liée à l'activité de l'association sportive.

DOMAINE(S) CONCERNÉ(S) :

- Sport / environnement / développement durable

MOTS CLÉS :

- Sport, environnement, écologie, développement durable, gestion de projet

FORMAT DE MISSION :

- Mission continue ou perlée

SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE DÉVELOPPÉS :

- Participer à un projet à vocation environnementale
- Connaissance du fonctionnement d'une association sportive

EXEMPLES DE TÂCHES RÉALISABLES :

- **Action 1** : Formuler des propositions à son tuteur pour réduire l'empreinte environnementale de l'association sportive
- **Action 2** : Accompagner la réalisation d'un projet de l'association sportive qui a pour objet une meilleure prise en compte des enjeux de développement durable (réduction de l'empreinte carbone par une meilleure gestion des transports, gestion des déchets, favoriser une seconde vie pour le matériel sportif, maîtrise des ressources naturelles dans la vie d'une association, alimentation responsable tout au long de la vie du sportif, mobilité domicile - site sportif, etc.)
- **Action 3** : Organiser une action de sensibilisation à destination des licenciés et des équipes dirigeantes du club (mieux connaître son environnement pour mieux le protéger, les bons gestes du sportif écoresponsable, « challenge zéro déchet dans mon club », etc.)
- **Action 4** : Recenser les associations environnementales qui sont implantées sur le territoire et travailler sur des collaborations possibles.

Le volontaire est encadré par un tuteur de l'association tout au long de sa mission.

Cette mission doit permettre de favoriser la reconstruction d'un modèle sportif qui intègre mieux les enjeux de développement durable.



ACCOMPAGNEMENT À LA NUMERISATION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

La mission doit permettre de renforcer la présence du club sur les réseaux sociaux. Ces derniers sont aujourd'hui largement utilisés par la population française et notamment parmi les publics les plus jeunes. Ils constituent un facteur de visibilité pour les associations sportives qui doit leur permettre d'actionner de partenariats inédits avec le monde économique (sponsoring, mécénat) et de recruter de nouveaux pratiquants. Les réseaux sociaux constituent également un outil au service de l'animation et de la gestion de l'association sportive.

Il s'agit de permettre au volontaire SNU de s'impliquer dans le fonctionnement quotidien d'un club sportif et dans sa stratégie de développement. Son engagement auprès du club pourra éventuellement se poursuivre au-delà de cette période de mission d'intérêt général en lui confiant, en binôme avec un dirigeant du club, les fonctions de community manager ou d'animateur numérique de l'association.

DOMAINE(S) CONCERNÉ(S) :

- Sport / culture

MOTS CLÉS :

- Sport, réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram), numérisation, communication

FORMAT DE MISSION :

- Mission continue ou perlée

SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE DÉVELOPPÉS :

- Maîtrise de l'univers du numérique
- Connaissance du fonctionnement d'une association sportive

EXEMPLES DE TÂCHES RÉALISABLES :

- **Action 1** : Audit et *benchmark* territorial sur l'utilisation des outils numériques par le club à l'issue duquel le volontaire présente à son tuteur son analyse et ses propositions pour développer la numérisation du club.
- **Action 2** : Recenser des outils collaboratifs qui répondent aux besoins de l'association et identifier comment elle peut utiliser ces nouveaux outils pour favoriser son développement.
- **Action 3** : Le volontaire choisit, en lien avec son tuteur, deux ou trois outils numériques au regard du besoin du club. Il assure le lancement de ces outils et forme si nécessaire d'autres membres du club.
- **Action 4** : Il réalise *a minima* deux interviews (un dirigeant et un pratiquant) écrites ou vidéos qu'il poste ensuite sur les réseaux sociaux du club.

Le volontaire est encadré par un tuteur, membre de l'association tout au long de sa mission. Le volontaire ne pourra pas dans un premier temps envoyer des messages sur les réseaux sociaux du club sans la validation de son tuteur.

Cette mission doit permettre aux associations sportives de construire le lien entre les membres et les licenciés.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ACCOMPAGNEMENT À L'ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT SPORTIF

L'objectif de cette mission est de permettre aux associations sportives d'organiser des événements et de proposer des rencontres sportives originales mobilisant différents publics et acteurs. Ces moments d'échange auront pour objectif de favoriser la pratique physique et sportive afin de développer les liens sociaux et dynamiser les territoires.

Il s'agit également de permettre au volontaire SNU de s'impliquer dans le fonctionnement quotidien d'un club sportif et dans sa stratégie de développement. Son engagement auprès du club pourra éventuellement se poursuivre au-delà de cette période de mission d'intérêt général. Le volontaire pourra développer sa connaissance du mouvement sportif et avoir une expérience de gestion de projet.

Cette mission s'accorde particulièrement avec la proposition de missions d'intérêt général collectives afin d'avoir plusieurs volontaires sur l'organisation et la promotion d'événements sportifs au sein du club.

DOMAINE(S) CONCERNÉ(S) :

- Sport / événementiel

MOTS CLÉS :

- Sport, événementiel, gestion de projet, communication, éco responsabilité

FORMAT DE MISSION :

- Mission continue ou perlée

SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE DÉVELOPPÉS :

- Organisation d'événement (journée portes ouvertes, tournois sportifs, journée olympique et paralympique, compétitions sportives, forum des associations, etc.)
- Connaissance du fonctionnement d'une association sportive
- Connaissance des enjeux du développement durable dans l'organisation d'un événement sportif
- Compétences organisationnelles et relationnelles

EXEMPLES DE TÂCHES RÉALISABLES :

- **Action 1** : Appui à l'organisation de la « Journée Olympique »
- **Action 2** : Appui à l'organisation d'un tournoi ou d'une compétition sportive amicale (tournoi de pré-saison, tournoi local)
- **Action 3** : Élaboration de l'événement, prise de contact avec les participants, stratégie de communication afin d'assurer une large participation du public.
- **Action 4** : Participer à toutes les étapes de l'organisation d'un événement sportif (conception, planification, mise en place, logistique, communication, etc.)

Le volontaire est encadré par un tuteur de l'association tout au long de sa mission. Les événements organisés veilleront à prendre en considération les différentes dimensions du développement durable en lien avec la charte des 15 engagements écoresponsables du ministère en charge des Sports.

Cette mission doit permettre de contribuer au développement de la pratique sportive du plus grand nombre.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES À PROMOUVOIR LA PRATIQUE EN CLUB

Cette mission doit permettre d'accompagner les associations à promouvoir la pratique sportive en club afin d'encourager les français licenciés à revenir dans les clubs et d'attirer de nouveaux publics. Les associations pourront mettre en place des actions de communication afin de développer leur visibilité et accroître leur dynamisme.

Il s'agit également de permettre au volontaire SNU de s'impliquer dans le fonctionnement quotidien d'un club sportif et dans sa stratégie de développement. Son engagement auprès du club pourra éventuellement se poursuivre au-delà de cette période de mission d'intérêt général.

DOMAINE(S) CONCERNÉ(S) :

- Sport / communication

MOTS CLÉS :

- Sport, communication, gestion de projet

FORMAT DE MISSION :

- Mission continue en août ou en septembre

SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE DÉVELOPPÉS :

- Construire une stratégie de communication
- Connaissance du fonctionnement d'une association sportive

EXEMPLES DE TÂCHES RÉALISABLES :

- **Action 1** : Interventions dans des établissements scolaires
- **Action 2** : Préparation d'un document diffusable par les dirigeants du club pour inciter de nouvelles personnes à devenir licenciés
- **Action 3** : Participation à un forum des associations
- **Action 4** : Messages sur les réseaux sociaux du club, mailing

Le volontaire est encadré par un tuteur de l'association tout au long de sa mission. Les communications devront être validées par un membre de l'association avant diffusion.

Cette mission doit permettre aux associations sportives d'augmenter la pratique sportive des français et de retisser le lien social.

Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire
et de la vie associative

Direction des sports

95 avenue de France
75650 Paris Cedex 13

snu.gouv.fr



#SNUjyvais